

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1^{er} mars 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CAFIK—PANNE DE LA SONNERIE D'APPEL DANS UNE PARTIE DE L'ÉDIFICE DE L'OUEST

[Traduction]

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, vous en ayant donné préavis ce matin en vertu de l'article 17(2) du Règlement. Je veux parler de la sonnerie d'appel dans les édifices parlementaires. Hier soir, il y avait un vote de prévu à la Chambre pour 5h 45. Je revenais environ une demi-heure plus tôt à mon bureau à la suite d'une séance d'organisation du comité de la santé et du bien-être social, pour faire des appels urgents dans ma circonscription en attendant la sonnerie d'appel. Toutefois, la sonnerie ne s'est pas fait entendre dans ce coin des édifices. Je voudrais vous signaler que je n'ai pas mon bureau dans l'édifice central; je suis dans la pièce 268 de l'édifice de l'Ouest qui donne sur un petit couloir s'étendant d'une extrémité à l'autre de l'édifice.

J'ai remarqué aussi que ce problème s'est posé auparavant. Je renvoie la Chambre au hansard du vendredi 18 juin 1971, à la page 6857, où mon prédécesseur, qui occupait le même bureau, a alors formulé la même plainte au sujet d'un vote tenu le soir précédent.

Étant donné que le gouvernement est minoritaire et que chaque vote à la Chambre est d'une extrême importance, j'espère qu'on s'occupera de cette affaire en vue d'y remédier.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous dormiez.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ont entendu la question de privilège soulevée par le député et j'ai pris note de sa plainte. Naturellement, nous prenons sa parole que la sonnerie ne s'est pas fait entendre. Le sergent d'armes et le personnel de la Chambre en seront avisés et verront à ce qu'on n'ait plus à se plaindre de timbres qui ne sonnent pas, dans ce coin-là comme ailleurs.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut soulever la question de privilège, il faut que ce soit sur un sujet différent. Lorsque l'Orateur a rendu une décision au nom de la Chambre, il est interdit de prolonger le débat sur cette question de privilège.

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège concernant la sonnerie hier. Je signale à Votre Honneur que je ne mets pas en doute ce que le député a avancé en soulevant la question de privilège. La sonnerie s'est fait entendre jusqu'à 6 heures, et je rappelle au député qu'à 6 heures 2

minutes, le premier ministre est entré à la Chambre pour le vote et que nous sommes aussitôt passés à la mise aux voix.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ose espérer que les députés ne vont pas se lancer dans un débat pour établir si le timbre a sonné ou non. Je leur dirai que j'ai reçu préavis de quatre questions de privilège et de nombreuses autres questions de procédure. Ainsi, si nous voulons finir par arriver aux travaux de la Chambre, il nous faudrait éviter des débats au sujet de chacune de ces questions de privilège.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, je demande si le député m'attribue, par son affirmation, des motifs inadmissibles et s'il en est ainsi, qu'il se rétracte. Il ne s'agit pas de savoir si le timbre a sonné ou non ailleurs dans l'édifice. J'ai dit seulement qu'il n'a pas sonné dans le corridor où se trouve mon bureau et il me déplaît qu'un député vienne prétendre le contraire.

Des voix: Oh, oh!

M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, si le député consulte le compte rendu, il y trouvera que je ne contestais pas ses affirmations.

M. Cafik: Que faisiez-vous?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Une voix: Où étiez-vous quand le timbre a sonné?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président...

M. l'Orateur: L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

M. Prud'homme: Oui, monsieur le président. Je ne voudrais pas...

M. l'Orateur: L'honorable député devra attendre parce que j'ai déjà reçu des questions de privilège qui devraient être considérées immédiatement.

• (1410)

M. COSSITT—LES PROPOS DE L'ADJOINT SPÉCIAL DU MINISTRE DES TRANSPORTS À L'ENDROIT DU DÉPUTÉ

[Traduction]

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège dont j'ai donné avis à Votre Honneur. Je me reporte à la page 5 du *Journal* d'Ottawa de ce jeudi 1^{er} mars 1973. On y trouve un article sur le discours prononcé hier soir à Smith Falls en Ontario, à l'occasion de la réunion publique annuelle de l'association libérale de l'endroit, par l'adjoint spécial au ministre des Transports (M. Marchand), le révérend Gervais Black. Le